

Poste d'assistant spécialiste au SMPR de Paris- la Santé

GHU Paris psychiatrie neurosciences

Pôle CPOA – SMPR

Chef de pôle : Dr Raphaël Gourevitch

Service médico-psychologique régional

Chef de service : Dr Cyrille Canetti

Contact : c.canetti@ghu-paris.fr

Le service médico-psychologique régional (SMPR) de la prison de Paris-la Santé (CP-PLS) est l'un des 26 SMPR existant en France. Le centre pénitentiaire qui a ouvert ses portes en janvier 2019 est constitué de la maison d'arrêt de Paris-la Santé (MA-PLS) et du centre de semi-liberté (CSL). Secteur psychiatrique à part entière, rattaché au GHU Paris psychiatrie neurosciences, Il assure la prise en charge médico-psychologique des personnes détenues à la maison d'arrêt, soit une population majeure, masculine et pour une part non négligeable, en détention provisoire donc en attente de jugement.

Les soins psychiatriques en détention, bien que soumis à des contraintes spécifiques au milieu pénitentiaire, poursuivent les mêmes objectifs qu'en milieu libre avec les mêmes règles déontologiques et les mêmes exigences quant au respect des droits des personnes détenues.

La mission principale de l'équipe du SMPR est d'assurer l'accès et la continuité des soins. Bien que nécessaire et incontournable, le partenariat avec les acteurs pénitentiaires et judiciaires ne saurait faire des soignants en prison des auxiliaires de justice.

L'assistant spécialiste du service exercera ses missions cliniques, diagnostiques et thérapeutiques, assurera des actions de prévention, d'éducation à la santé et de préparation à la sortie en articulation avec les dispositifs extérieurs afin de garantir la continuité des soins. Il pourra notamment assurer la prise en charge de ses patients après leur libération, au sein de la consultation extra-carcérale sise au centre hospitalier Sainte-Anne, unité fonctionnelle du service.

Sa pratique se fera en garantissant le principe du consentement aux soins, les soins sous contrainte n'existant pas en prison, et le respect du secret médical souvent menacé.

L'ensemble de la pathologie psychiatrique se rencontre en prison, certains diagnostics sont toutefois plus représentés statistiquement que dans la pratique hospitalière ou de consultation en milieu libre. Cette spécificité tient à la fois aux parcours de vie de la population détenue, à l'impact de l'infraction supposément commise à l'origine de l'incarcération et à la psychopathologie consécutive à l'enfermement. Ainsi les soignants en SMPR sont-ils confrontés à la prise en charge de troubles liés à des facteurs de stress, de troubles de l'humeur, de troubles mentaux dus à l'usage de substance psycho-actives, mais également à des troubles de la personnalité et à la prise en charge d'auteurs d'infraction à caractère sexuel. Dans ce contexte contraint que représente la prison, la pratique strictement soumise au consentement d'une population souvent mal perçue et la façon régulièrement très positive dont les patients investissent leur thérapeute permet une approche très différente de celle pratiquée en milieu libre et représente une expérience riche d'enseignement.

L'assistant pratiquera son activité en relations avec les praticiens du service, ainsi qu'avec les psychologues, le personnel infirmier et les responsables des ateliers paramédicaux (ergothérapeute, psychomotricien, éducateur spécialisé).

Son activité s'organisera pendant les horaires d'ouverture du service du lundi au vendredi de 8h à 18h30.

L'exercice très riche de la psychiatrie en milieu pénitentiaire est source d'une réflexion indispensable sur la déontologie médicale. Les médecins qui exercent au sein ce service de psychiatrie en milieu pénitentiaire, quelle que soit l'orientation ultérieure choisie, bénéficient d'une expérience forte qui les incite à travailler leur neutralité.

Pratiquer la médecine en prison fournit l'occasion de se questionner sur la prise en charge proposée aux malades mentaux délinquants ou criminels et de s'interroger sur l'évolution de l'offre du soin psychiatrique dans notre société. Elle permet de confronter les logiques judiciaire et sanitaire et de porter un regard sur le fonctionnement de notre institution pénitentiaire.

Composition de l'équipe :

Qualité	Effectifs SMPR	Effectifs CEC	Effectif total
Cadre de santé	0,75	0,25	1,00
IDE	6	2	8,00
ASE	1	1	2,00
AMA	2	0,5	2,50
Psychologue	3	0,7	3,70
Ergothérapeute	1	1	2,00
Psychomotricien	1	0	1,00
ASHQ	0	0,3	0,30
SOUS-TOTAL PNM	14,75	5,75	20,50
Praticien Hospitalier	3	1	4,00
Assistant	0,5	0,5	1,00
Interne	0,5	0,5	1,00
SOUS-TOTAL PM	4	2	6,00
TOTAL	18,75	7,75	26,50